

N°69

Janvier
2009

- 1 ○ Edito
- 2 ○ Réunion DGPN
- 3 ○ Techniques
CET
- 4 ○ Administratifs
- 5 ○ Trésorerie
Dates CAPN
- 6 ● Scientifiques
- 7 ● Site internet
Action
- 8 ● Dél. régionaux

Editorial

Nathalie MAKARSKI

La fin d'année 2008 a été riche en événements (CAP Nationales d'avancement, début des négociations relatives à la fusion des corps administratifs, diverses audiences auprès de l'administration et réunions d'information ...), tout cela laisse présager une nouvelle année particulièrement intense et riche.

Afin d'appuyer ses revendications, le SNAPATSI a lancé un sondage national destiné aux personnels administratifs, techniques et scientifiques de la Police Nationale. Sur la base des résultats qui seront connus courant janvier, nous pourrons démontrer, s'il en était encore besoin, que les personnels de soutien ont un pouvoir d'achat malmené.

Le SNAPATSI a une pensée particulière pour les personnels qui débutent leur carrière avec un salaire de 1.319 euros et connaissent des contraintes de logement, de transports, de gardes d'enfant ... en bref une accumulation de difficultés ! Mais, laissons les résultats du sondage préciser ces différents points ...

L'année 2009 sera également l'année des négociations précédant la fusion des corps

administratifs. Rappelons que celle-ci est actée dans le protocole de la réforme des corps et carrières de juin 2004. L'administration a enfin ouvert les négociations que nous attendions tant. Le SNAPATSI s'est positionné, depuis l'annonce de la fusion, en tant qu'acteur, incontournable dans ce dossier capital.

Si la fusion ne concerne que les personnels administratifs, le SNAPATSI n'oublie pas pour autant les personnels techniques et scientifiques et négocie régulièrement pour eux.

Quant aux instances du SNAPATSI, elles œuvrent avec ténacité et efficacité quotidiennement pour les personnels qu'elles représentent. Et puisque nous sommes en période de vœu, celui de notre organisation syndicale est de faire de l'année 2009, l'année des personnels de soutien.

Je vous souhaite une excellente année 2009, tant au niveau personnel qu'au niveau professionnel, que celle-ci vous apporte santé, joie et prospérité.

EDITION SNAPATSI

52 rue de Dunkerque

75009 PARIS

Directeur Publication :

N. MAKARSKI

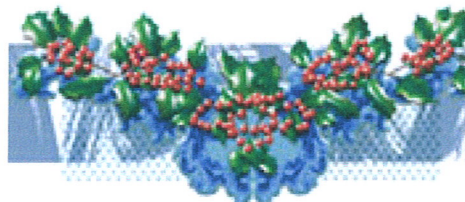
Rédacteur en Chef :

C.LEOST

Tél : 01.55.34.33.20

Fax : 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr



Réunion de travail avec la DCSPN



Christelle LEOST

Le 6 janvier 2009, M. PECHENARD, Directeur Général de la Police Nationale a réuni les organisations syndicales de la Police Nationale. Pour ALLIANCE-SNAPATSI, étaient présentes Nathalie MAKARSKI,

secrétaire générale et Christelle LEOST secrétaire générale-adjointe. Cette réunion avait pour principal sujet la réduction des effectifs et la réorganisation des services au sein des principales directions.

En effet, il est prévu sur la période 2009 - 2011, une diminution de 4. 829 ETPT (emploi temps plein travaillé). Cette diminution porte essentiellement sur les effectifs des personnels actifs de la police nationale (commissaires, officiers, gradés et gardiens). Les effectifs des personnels administratifs techniques et scientifiques continueront durant cette période de 3 ans à augmenter passant de 17 830 en 2008 à 19. 517 en 2010. Il est prévu également un recrutement massif durant ces trois années d'adjoints de sécurité.

- Pour la DFPN, en 2009, il est prévu le redimensionnement de structures de formation. 8 Centres de Formation de Police devront fermer : TROYES, CARCASSONNE, SANCERRE, PERPIGNAN, SAINT-BRIEUC, GRENOBLE, NANTES, SAINTE-FOY-LES-LYON. Dans le cadre de ces fermetures, une cellule mixte DAPN/DFPN et une commission de suivi avec la présence des organisations syndicales seront mises en place ainsi que des entretiens individuels pour permettre le reclassement personnalisé des fonctionnaires concernés.

- Concernant la DCPAF, elle reprendra la gestion d'un certain nombre de centres de

rétenion administrative, actuellement, gérés par la DCSP ce qui permettra d'assurer la continuité des missions d'éloignement. En 2009, la DCPAF devrait reprendre la gestion des CRA de NICE, BORDEAUX. Il est prévu également que la DCPAF reprenne la gestion du CRA du MESNIL-AMMELOT géré actuellement par la gendarmerie.

La DCPAF prévoit la fermeture de petites structures, de DDPAF où l'activité est relativement faible.

- Pour la DCRI, il est programmé une déflation d'effectifs de 400 fonctionnaires sur la DCRI entre 2008 et 2011. Pour cela des pistes de réflexion sont développées : non remplacement des départs en retraite, nouveau dispositif territorial. Dans le cadre de ce nouveau dispositif, il est prévu la fermeture de 30 sites, 7 regroupements interdépartementaux (fusion d'antenne), la création de 21 services interdépartementaux .

- Concernant la DCSP, il est prévu un dispositif territorial conduisant au regroupement de 51 circonscriptions et la création de 25 UTEQ.

Pour la police technique et scientifique, un recrutement de personnels scientifiques (ASPT, technicien, ingénieur-coordonateur) est prévu.

- Enfin, la DCCRS prévoit d'ici 2011, la diminution des effectifs de 900 ETPT en faisant passer les unités de service général de 6 à 4 sections, en réduisant les effectifs à 140 fonctionnaires par section, en diminuant les effectifs des MNS. 3 unités CRS devraient être dissoutes.

L'ensemble des propositions effectuées le 6 janvier 2009, restent actuellement à l'arbitrage de Madame la Ministre de l'Intérieur.

Chaque année, c'est la même rhétorique et l'espoir de jours meilleurs, le syndicalisme ne fera pas exception.

Nous nous devons pour autant, de regarder dans le rétroviseur afin de constater ce que nous a laissé 2008, ce que nous en avons fait et d'en tirer un bilan concret.

Des salaires qui stagnent, un pouvoir d'achat en berne et une inertie déconcertante de la majorité syndicale face à des enjeux majeurs pour nos corps respectifs, voici donc le contexte en ce début 2009.

Malgré tout cela, encore une fois ALLIANCE-SNAPATSI a vu juste !

En 2007, nous étions des précurseurs en devenant des instigateurs du reclassement CRS, pour les personnels techniques affectés DFPN qui étaient affectés en CFP, rattachés à une unité mobile.

En ce début d'année, la fermeture de huit CFP est annoncée. Fort de ces reclassements, la plupart de nos collègues pourront rester sur leur site d'emploi et ainsi éviteront à leur famille des désagréments liés à un mouvement géographique non souhaité.

En 2008, nous avons encore pris nos responsabilités syndicales !

Nous avons proposé et

préparé la substitution actifs/personnels de soutien, nous avons travaillé sur les fiches de postes, le recrutement spécifique, la formation initiale et continue. Nous persévérons dans notre volonté de fusion des personnels techniques de notre ministère avec ceux des préfectures.

Il ne s'agit en rien d'une mode ou d'une philosophie marginale, mais d'une vision avant-gardiste de la fonction publique de demain! Tous ces outils nous permettent d'être présents et opérationnels dans la police de ces prochaines années. Un syndicat se doit de regarder devant afin de préparer de façon responsable les corps qu'il représente, à un avenir où tous, auront leur place dans les années à venir.

2009 sera donc une année chargée en activité syndicale, beaucoup de chantiers sont ouverts et c'est grâce à votre confiance, que nous continuerons à travailler afin de faire évoluer durablement vos salaires, vos conditions de travail, vos carrières.

ALLIANCE SNAPATSI se doit d'être offensif, de regarder devant, et tant pis pour les organisations syndicales qui restent encore figées sur



Hugues THIBAUT

des revendications qui n'ont déjà plus de rapport avec la société d'aujourd'hui !

Compte Épargne Temps

Le SNAPATSI vous informe qu'il n'y a pas lieu de faire de distinction entre jours ARTT épargnables et jours ARTT non-éparnables. En effet, tous les jours ARTT générés annuellement par les personnels de la police nationale dès lors qu'ils ne sont pas indemnisés sont susceptibles d'être versés au crédit d'un compte épargne temps.

Pour le rachat des jours épargnés au 31 décembre 2007, vous avez jusqu'au 31 mars 2009 pour en faire la demande.

Administratifs

Avancements 2009 des personnels administratifs



Bénédicte VERDIN

Les conditions statutaires applicables s'apprécient au 31 décembre 2009	
ADJOINT ADMINISTRATIF *	SECRETAIRE ADMINISTRATIF
de 1ère classe *	de classe normale
Articles 13 et 31 du décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 « ...parmi les adjoints administratifs de 2ème classe ayant atteint le <u>4ème échelon</u> et comptant <u>au moins 3 ans de services effectifs</u> dans leur grade. »	Article 4-2° du décret n°94-1017 du 18 novembre 1994 « ...parmi les fonctionnaires de catégorie C justifiant <u>au moins de 9 années de services publics.</u> » <i>NB : tout fonctionnaire proposé pour un avancement s'engage pour la mobilité fonctionnelle et /ou géographique</i>
principal de 2ème classe *	de classe supérieure
Article 14 du décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 « ...parmi les adjoints administratifs de 1ère classe ayant atteint le <u>5ème échelon</u> de leur grade et comptant <u>au moins 6 ans de services effectifs</u> dans leur grade. »	Article 11 du décret n°94-1017 du 18 novembre 1994 « ...parmi les fonctionnaires ayant atteint le <u>7ème échelon</u> de la classe normale depuis <u>au moins 2 ans</u> et qui justifient <u>de 5 ans de services publics</u> accomplis en qualité de fonctionnaire civil dans un corps, cadre d'emplois ou emplois de catégorie B ou de même niveau. »
principal de 1ère classe *	de classe exceptionnelle
Article 14 du décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 « ...parmi les adjoints administratifs principaux de 2ème classe ayant au moins 2 ans d'ancienneté dans le <u>6ème échelon</u> de leur grade et comptant <u>au moins 5 ans de services effectifs</u> dans leur grade. »	Article 11 du décret n°94-1017 du 18 novembre 1994 « ...parmi les secrétaires administratifs de classe supérieure <u>ayant atteint le 4ème échelon.</u> »

* Conformément à l'article 12 ter du décret n°2005-1228 du 29 décembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières de fonctionnaires de catégorie C, pour les 3 avancements au grade d'adjoint administratif, doivent également être pris en compte les fonctionnaires qui remplissaient les conditions pour obtenir un avancement de grade avant le 1er octobre 2005 et qui ont perdu cette possibilité. Il en est de même pour ceux qui auraient rempli les conditions entre le 1er octobre 2005 et le 1er décembre 2006.

Calendrier des CAP :

Les CAP Locales compétentes relatives à l'avancement se réuniront au cours du 1er trimestre 2009, pour connaître la date de votre CAPL vous pouvez prendre contact avec votre délégué régional SNAPATSI.

CAP Nationale AVANCEMENT des SECRETAIRES administratifs	18 juin 2009
CAP Nationale AVANCEMENT des ADJOINTS administratifs	25 juin 2009

Le mot de la trésorière nationale



M. Laure PESONEL

Je n'apprends rien à personne en vous disant que la conjoncture économique est difficile, c'est dans ces conditions que le bureau national du SNAPATSI a décidé de maintenir les cotisations 2009 aux mêmes tarifs que 2008. Aussi, pour faciliter la gestion du budget de chacun, à compter de 2009, vous avez la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique sur 1 mois, 4 mois ou 12 mois de votre cotisation.

Si vous optez pour un prélèvement de 12 mois, vous trouverez ci-dessous les modalités de mise en place pour la 1ère année :

- 1) Le principe de prélèvement automatique ne sera vraiment effectif qu'à compter de mars 2009
- 2) Il y aura un décalage de 2 mois entre le moment où le bureau national du SNAPATSI (Paris) reçoit votre accord pour le prélèvement automatique et le "prélèvement sur votre compte".
- 3) Le prélèvement quelque soit le nombre de

mensualités se fera le 5 du mois afin que nos adhérents n'aient pas de soucis de trésorerie, la paie à cette date étant versée.

4) Compte tenu que le cotisation est due pour une année civile, le montant du prélèvement mensuel sera calculé sur les mois de l'année restant à courir moins 2 mois à compter de la date de réception de l'autorisation du prélèvement automatique au bureau national du SNAPATSI (Paris).

Exemple 1 : demande de prélèvement arrive au bureau national en mars 2009, le premier prélèvement sera effectif le 5 mai 2009. Le montant mensuel du prélèvement sera égal à la cotisation annuelle divisée par 8, c'est à dire les 8 mois de l'année civile restant à courir.

Exemple 2 : la demande arrive en juillet, le premier prélèvement sera effectif le 5 septembre 2009. Le montant mensuel du prélèvement sera égal à la cotisation annuelle divisée par 4, c'est à dire les 4 mois de l'année civile restant à courir.

4) Une lettre précisant le montant de l'échéancier pour les cotisations à prélever en plusieurs fois vous sera envoyée avec votre timbre de cotisation.

5) Dans la mesure du possible, si votre adresse mail est indiquée sur votre bulletin d'adhésion, un mail vous informant de la date du 1er prélèvement vous sera envoyé.

Dates CAPN

Adjoints administratifs

- Mutations DOM-TOM le 2 avril 2009
- Mutations métropole le 3 juin 2009

Secrétaires administratifs

- Mutations le 5 mai 2009

Ouvriers Cuisiniers

- Mutations le 18 mars 2009
- Avancements le 9 juin 2009

Adjoints Techniques

- Mutations le 12 mai 2009

- Avancements le 23 juin 2009

Ingénieurs

- Mutations le 5 février 2009
- Avancements le 16 juin 2009

Techniciens

- Mutations le 19 mars 2009

ASPTS

- Mutations le 14 mai 2009

N'oubliez pas de transmettre à votre délégué(e) une copie de votre demande de mutation !!!!

Fin d'année pleine d'interrogations

Les personnels scientifiques ont achevé l'année 2008 inquiets.

Et ce ne sont pas les déclarations de notre ministre dans la presse, pourtant favorables à notre corps et à son développement qui suffiront à nous rassurer.

Nous sommes tous d'accord pour développer la PTS, et recruter des personnels scientifiques...mais à quel prix ?

Les belles déclarations ne nous feront pas oublier par exemple les problèmes de paiement des astreintes ! Nous avons cru en l'espace de 6 mois que tout était rentré dans l'ordre, alors que la situation est on ne peut plus catastrophique dans certains SGAP. Pourtant, les années se suivent et se ressemblent : 52 semaines, 1 astreinte par semaine et par service, c'est mathématique ! on peut donc prévoir le budget !

Vous le savez, le SNAPATSI a fait de la défense du pouvoir d'achat des fonctionnaires son cheval de bataille. Nous ne pouvons donc rester insensibles à cette situation, car nous savons que pour les corps des scientifiques, le non paiement des astreintes peut représenter une baisse importante du pouvoir d'achat.

Nous sommes inquiets pour l'avenir. Je vous le disais dans un précédent bulletin, chaque direction d'emploi veut tirer la couverture à soi, la PTS étant tellement médiatique ! ce qui entraîne des individualités dangereuses pour la pérennité de la PTS.

Sans oublier le rapprochement Police gendarmerie, pour lequel la police Scientifique, et donc les personnels scientifiques sont concernés. Le rapprochement est effectif depuis le 1er janvier !

Une réunion a eu lieu courant décembre avec la parité syndicale. Ce fut bien stérile, et nous sommes revenus avec nos nombreuses questions sans réponse !

2009 sera une année très active sur le plan de l'activité syndicale. Nous serons bien entendu présents pour défendre vos intérêts, et votre pouvoir d'achat !



Marc ZIOLKOWSKI

Mutations

En tant que siégeant dans de nombreuses CAP locales, mais aussi en CAP nationales, nous sommes vos interlocuteurs pour instruire et défendre vos dossiers de mutation.

N'hésitez pas à nous transmettre vos dossiers (vous êtes nombreux à l'avoir déjà fait, et nous vous remercions de votre confiance). Nous sommes avant tout des représentants du personnel élu, et donc au service de l'ensemble du personnel.

En ce qui concerne les mutations, vous avez sans doute remarqué l'ouverture d'un poste de technicien de PTS à l'IRCGN, annonçant ainsi les prémices du rapprochement Police-Gendarmerie chez les scientifiques. Notons au passage que ce poste ouvert à la mutation a été profilé. C'est le seul poste de technicien pour lequel il existe une fiche de poste. Ces fameuses fiches de poste que nous réclamons depuis si longtemps ! si on est capable d'en établir une pour un poste en gendarmerie, on devrait pouvoir le faire pour des postes en Police ! Nous ne manquerons pas d'en faire la remarque à la DAPN !

Site internet

Nouveau site

par Christophe BLIN

Le 20 novembre 2008, notre nouveau site internet a vu le jour. En l'espace d'une semaine, vous avez été plus de 4000 à vous connecter.

Ce site accessible par le lien suivant <http://snapatsi.fr>, depuis tous les postes de l'administration sans compte ORION. Il n'est pas non plus nécessaire d'avoir un numéro de code pour accéder à notre site. Il vous permet de garder quotidiennement contact avec l'actualité syndicale. Des mises à jour quotidiennes sont effectuées sur ce site. Le SNAPATSI toujours plus près de ses adhérents, vous informe toujours plus rapidement des informations vous concernant.

Sur ce site, vous trouverez la présentation du bureau national, de vos représentants

régionaux et vos élus, bien entendu toute l'actualité syndicale (tracts, compte-rendu de réunions, action syndicale), des informations concernant votre carrière (dates de CAP, télégramme d'ouverture de poste, concours, grilles indiciaires) ainsi que le social (prestations sociales, CESU, chèques-vacances).

D'autre part, il est possible :

- de vous inscrire à notre « lettre d'information »,
- de nous poser une question en ligne (onglet « nous contacter »),
- de télécharger notre dernier bulletin
- de participer à des discussions sur notre forum.

Si vous n'avez pas encore cliqué sur notre site, venez le découvrir !!!!!!!

Journée d'action nationale

Lors de notre congrès national en juin 2008, le SNAPATSI annonçait qu'il engagerait une opération autour du pouvoir d'achat.

C'est dans ce cadre que, le 27 novembre 2008, le SNAPATSI a mobilisé une centaine de délégués sur ce thème.

Aussi, durant cette journée, ont été distribués sur l'ensemble des sites de la police nationale deux documents : un tract et un sondage relatif aux conditions de vie des personnels de soutien de la police nationale. Ce sondage a

pour objectif de sensibiliser l'administration sur les conditions de vie des personnels administratifs, techniques et scientifiques de la police nationale. Depuis le 27 novembre 2008, adhérents, syndiqués, non syndiqués, vous avez répondu massivement à ce sondage. Le SNAPATSI vous remercie pour votre participation active qui a contribué au succès de cette opération.

Ainsi, le SNAPATSI veut imposer la reconquête du pouvoir d'achat pour des fonctionnaires en situation précaire, de salaire, de logement, de

conditions de vie. En effet, comment peut-on vivre décemment avec un salaire de début de carrière à 1319 euros en particulier dans les grandes métropoles où le fonctionnaire doit faire face à un cumul de difficultés ?

Prochainement, le SNAPATSI remettra à l'administration les résultats de cette enquête, laquelle constituera une véritable et solide base de travail. Le SNAPATSI vous communiquera les suites de cette action.

Les délégués régionaux du SNAPATSI

